



## Prelevement sur mon compte à mon insu.

Par **vtech5**, le **14/02/2011** à **10:19**

Bonjour,

Ma question concerne un abonnement avec un centre de remise en forme; depuis 1 an et demi des prélèvements sont effectués sur mon compte à mon insu; malgré qu'un règlement en chèque a été effectué, et malgré que je ne fais plus partie de ce centre; c'est à dire qu'il n'y a aucun contrat d'adhésion nous liant. Après plusieurs contacts avec ce centre le responsable ne m'appelle pas, il se charge de transmettre à la secrétaire ;de me dire qu'il s'occupe de mon dossier; mais rien en vain malgré mes nombreux recommandés et appels téléphoniques .J'aurais pu faire opposition, mais voilà des frais à mon insu serait engagés,il n'y a apparemment aucune ouverture vis a vis de ce centre.

Quel est la meilleure solution à prendre aujourd'hui ;sachant que ce responsable fait la sourde oreille.

Je vous remercie de par avance.

Par **razor2**, le **15/02/2011** à **07:36**

Bonjour, si vous n'avez rempli aucune autorisation de prélèvement transmise ensuite à votre banque, je vous conseille d'aller demander à rencontrer le Directeur de votre agence, de lui passer une sacrée "souffler", d'exiger qu'il arrête sans frais de votre part ces prélèvements que vous n'avez pas autorisés ainsi que le remboursement des prélèvements déjà effectués faute de quoi vous poursuivez la banque devant la juridiction de proximité...

Par **vtech5**, le **15/02/2011** à **14:50**

Bonjour ,

En premier lieu je tenais à vous remercier Razor2 pour votre réponse ,entre temps le responsable de la salle de remise ne forme s'est enfin réveiller ;et il me stipule qu'en fait qu'il gère plus de 2000 adhérents et qu'en l'occurrence il s'agit du contrat de ma femme , qu'elle a signer un abonnement dit en cdi et qu'en l'occurrence ,c'est à tacite reconduction comme un contrat d'assurance.

De ce fait ,je regarde mes contrats que j'ai en ma possession ,et je vois que moi meme j'ai signer des contrats en cdi mais lors des renouvellements d'adhésion on me faisait signer à chaque fois de nouveaux contrats; donc pour ma part le mot cdi ne veut rien dire sachant que

celà remonte à fin 2007 ;et qu'entre temps il y a eu augmentation des prix et aucune information à ce sujet nous a été relaté c'est ce qui nous aurait alerté.

Est ce que son contrat devrait mentionner tacite reconduction? Est il fait en bonne et du forme? est ce que je peux le mettre en demeure de ne pas m'avoir informer?

Je vous remercie de par avance mais vraiment tomber sur des gens peu scrupuleux me désespère.

Par **Domil**, le **15/02/2011** à **14:54**

En premier lieu : est-ce qu'un titulaire du compte bancaire a signé une autorisation de prélèvement ?

Si non, il faut exiger le remboursement par la banque

Si oui, là, il faut s'interroger sur la réalité de la créance

Par **vtech5**, le **16/02/2011** à **08:30**

Bonjour,

Merci Domil , finalement le responsable du centre est d'accord pour me rembourser.

Par **razor2**, le **16/02/2011** à **10:58**

Tout est donc bien qui finit bien.